

LA GRAVE - LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES

2^{ème} et 3^{ème} TRIMESTRES 2012

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Le chantier d'adduction d'eau des Fréaux et d'enfouissement des réseaux dits secs (éclairage public, téléphone, électricité) se finit ces jours-ci.

Je suis conscient des désagréments que ce chantier a occasionnés, principalement pour l'activité agricole, mais les habitants attendaient la réfection du réseau depuis si longtemps !

Je vous remercie tous de votre patience et de votre collaboration pour un hameau embelli après le démontage des lignes obsolètes prévu au printemps 2013.

Bien à vous.

Jean-Pierre SEVREZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, FAURE Jean-Louis, MAURIN Jean-Philippe, DASSAUD Laurence, GERMANAZ Jean-Paul

RESEAUX SECS DES FREAUX – CONVENTION AVEC LE SyME 05

le SyME 05 (Syndicat Mixte d'électrification des Hautes-Alpes) propose une convention pour réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux au hameau des Fréaux en coordination avec les travaux de réfection du réseau d'eau potable réalisés par la commune.

Le SyME 05 souhaite réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications. La commune aurait à sa charge la partie télécommunications pour un montant maximum estimé à 71 480.53 € TTC incluant un taux de tolérance mentionné dans la convention, le montant est prévu au budget primitif de la commune dans le programme « voies et réseaux divers ».

Le conseil municipal, décide d'accepter cette convention entre la commune et le SyME 05 et autorise le maire à la signer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2012

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, FAURE Jean-Louis, MAURIN Jean-Philippe, DASSAUD Laurence

TRAVERSEE DE LA GRAVE – AVENANT AU FONDS DE CONCOURS DU DEPARTEMENT

Par convention en date du 6 juillet 2011, le conseil général a attribué à la commune un fonds de concours d'un montant de 90 424 € pour effectuer une première tranche de travaux de revêtement de chaussée dans la traversée du chef-lieu.

Un complément a été demandé par la commune pour effectuer la totalité des travaux de revêtement de la traversée du chef-lieu.

Le 3 avril 2012, le conseil général a accepté d'abonder de 41 561 € ce fonds de concours, portant le montant de l'opération à 131 985 €.

Le conseil général propose un avenant à la convention de groupement de commandes entre le conseil général et la commune de La Grave relative aux travaux sur la RD 1091 qui porte le fonds de concours départemental à 131 985 €.

Le conseil municipal approuve cet avenant et autorise le maire à le signer.

SALLE D'ACTIVITES AU DESSUS DE LA CRECHE DE LA MEIJE

Par délibération du 22 février 2012, le conseil municipal a accepté de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes du Briançonnais pour la construction d'une salle d'activités au-dessus de la crèche de la Meije.

La convention a dû être modifiée, notamment au niveau de l'article 2 – programme prévisionnel, aussi, un nouveau projet de convention est proposé à la commune.

Le conseil municipal :

- approuve ce nouveau projet de convention qui remplace celui délibéré le 22 février 2012
- autorise le maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais pour la maîtrise d'ouvrage déléguée de la salle d'activités communale qui sera située au-dessus de la crèche de la Meije.

FONDS DE CONCOURS 2012 DE LA CCB

Chaque année, la Communauté de Communes du Briançonnais octroie un fonds de concours aux communes membres. Les communes doivent préciser les dossiers pour lesquels elles souhaitent obtenir ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal décide de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt communautaire pour l'exercice 2012, à hauteur de 29 000 € pour l'enfouissement des réseaux télécom des Fréaux, dont le coût est estimé à 71 480.53 €.

CONTRAT DE RIVIERE – FICHE ACTION

Le projet de Contrat de rivière Romanche a été approuvé à l'unanimité par le Comité de rivière le lundi 27 février 2012 à Gavet, sous réserve de la prise en compte des remarques de différentes instances.

Le contrat de rivière Romanche, d'une durée de 6 ans, prévoit un programme d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Romanche. Il est porté juridiquement et financièrement par le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche (SACO), structure coordonnatrice du contrat.

Ce programme d'actions prévoit l'engagement de la commune de LA GRAVE pour les opérations suivantes :

Intitulé de l'action	Montant estimé en € HT
télesurveillance	25 000 €
Protection captage	A déterminer
Renouvellement conduite	200 000 €
AEP Serre du Coin	100 000 €

Pour mémoire, lors des séances du 5 juillet et du 12 décembre 2011, la participation financière des collectivités du bassin versant au fonctionnement du Comité de rivière Romanche avait été adoptée sur le principe, avec l'utilisation d'une clé de répartition basée pour moitié sur la population DGF et pour moitié sur le potentiel fiscal.

A la suite de l'examen du contenu technique et des estimations financières des actions inscrites au contrat de rivière Romanche, l'assemblée (nonobstant la prise en compte de la réforme de l'intercommunalité, susceptible de nécessiter à un ajustement de la maîtrise d'ouvrage des fiches actions du Contrat de rivière), après en avoir délibéré :

- reconnaît le bien-fondé d'un contrat de rivière pour le bassin versant de la Romanche, dont le contexte et les caractéristiques nécessitent une approche globale de l'eau et des milieux aquatiques ;
- approuve les enjeux et les objectifs du contrat de rivière Romanche d'une durée de 6 ans ;
- s'engage à réaliser les opérations du contrat dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation et en tenant informé la structure porteuse, sous réserve du montant réel des travaux, de ses capacités financières et des financements publics qui pourront être mobilisés ;
- autorise le maire à déposer auprès des Conseils Généraux et Régionaux, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, de l'État et de tous les partenaires financiers, les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations, en ayant au préalable informé le SACO, structure porteuse ;
- autorise le président du SACO à signer le dossier définitif du contrat de rivière Romanche avec les autres partenaires publics ou privés, sous réserve de son approbation par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE ET DU GYMNASSE DE BOURG D'OISANS

Suite à la modification des statuts du syndicat du collège et du gymnase de Bourg d'Oisans qui est intervenue le 1^{er} janvier 2012, le maire propose de réélire les délégués de la commune de LA GRAVE.

Sont élus à l'unanimité :

- Titulaire : Jean-Pierre SEVREZ
- Suppléant : Jean-Louis FAURE

ELECTION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ECLAIRAGE PUBLIC DU BRIANCONNAIS (SIEpB)

Par délibération du 4 avril 2012, le conseil municipal a désigné les représentants de la commune de LA GRAVE au sein du Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB).

M. Jean-Louis FAURE ne souhaitant pas être suppléant, il y a lieu de réélire un suppléant. Est élu : Jean-Pierre PIC

ELECTION DES DELEGUES DU COLLEGE ELECTORAL DU BRIANCONNAIS AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE 05 (SyME05)

Par délibération du 4 avril 2012, le conseil municipal a désigné les représentants de la commune de LA GRAVE au sein du Syndicat mixte d'électricité 05 (SYME05).

M. Jean-Louis FAURE ne souhaitant pas être suppléant, il y a lieu de réélire un suppléant. Est élu : Jean-Pierre PIC.

DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES SYNDICAT MIXTE DES STATIONS VILLAGES DE LA HAUTE ROMANCHE

M. Jean-Paul GERMANAZ a démissionné du conseil syndical du syndicat mixte de stations villages de la Haute Romanche, le conseil municipal réélit donc ses membres.

Sont élus à l'unanimité en tant que délégués titulaires et suppléants du syndicat mixte des stations villages de la Haute Romanche :

Titulaire : Jean-Pierre SEVREZ
Suppléant : Alain FAUST

Titulaire : Jean-Philippe MAURIN
Suppléant : Alain JACQUIER

PERENNISATION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES RISQUES DES VALLONS DE LA MEIJE – ACTION 34 AXE 2 DU PADS

Dans le cadre du Plan d'Aménagement Durable et Solidaire (PADS) du Pays de la Meije, Monsieur le Maire présente l'action 34 axe 2 concernant la pérennisation de la Commission d'évaluation des risques des Vallons de la Meije

Le montant de l'opération s'élève à 92 480 € HT.

- Le conseil municipal décide de solliciter une aide de l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 80 % et s'élevant à 73 984 € HT,
- Précise les délais de réalisation de l'opération : date de démarrage début 2013, date d'achèvement 2014, travaux terminés et payés dans la limite des délais

imposés par le Programme et par la règle du dégagement automatique des crédits,

CHAPELLE DES PENITENTS – RENOVATION TOITURE ANNEXE - PLAN DE FINANCEMENT

La chapelle des pénitents blancs de La Grave a fait l'objet de travaux de rénovation. La toiture du bâtiment a été refaite en ardoises, mais la toiture d'un petit appentis n'a pas été réalisée. Le montant des travaux est estimé à 6 592.00 € HT. Le conseil municipal décide de refaire cette petite toiture et de demander à l'Etat une subvention pour cette rénovation, selon le plan de financement suivant :

Travaux		6 592.00 €
Subvention Etat 45 %		2 966.00 €
Autofinancement commune		3 626.00 €

VERSEMENT TCFE au SIEpB

Le Syndicat d'électrification du Briançonnais a été dissout et un Syndicat d'éclairage public (SIEpB) a été créé. Afin de permettre à ce nouveau syndicat d'exécuter son budget, le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes octroie à ses communes adhérentes un reversement de 50 % des taxes sur l'électricité versées par EDF Commerce perçues par le SyME 05 pour l'exercice des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2011, soit 6 242.36 € pour La Grave.

Il appartient à la commune de délibérer pour reverser cette redevance au SIEpB.

Le conseil municipal, décide d'inscrire cette somme à son budget 2012 (recette et dépense) et de reverser cette redevance de 6 242.36 € au SIEpB.

REFECTION DE LA VOIRIE RURALE ENDOMMAGE PAR UN VIOLENT ORAGE - DEMANDE DE SUBVENTION

La route de Valfroide a fait l'objet de travaux de réfection suite à des dégâts occasionnés par un violent orage. Le montant des travaux est estimé à 36 300 € HT.

Le Conseil Municipal, donne son accord pour la réfection de cette voirie rurale et sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général

DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal a délibéré le 6 juillet 2011 pour divers déclassements du domaine public. Le Serre des Fréaux est en section L et non A comme les Fréaux. Une rectification est donc faite.

PROJET Martin GAILLARD/Céline COURCIER : POSITION DE PRINCIPE

Martin GAILLARD et Céline COURCIER envisagent l'implantation d'un bâtiment agricole au Hameau du Chazelet.

Le conseil municipal :

- est favorable à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de la commune.
- donne son accord pour étudier la possibilité de vendre une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 485 nécessaire à l'implantation d'un bâtiment agricole.
- se réserve le choix définitif en fonction de la valeur du projet.
- déterminera le prix en fonction du classement de la zone et des estimations faites par la commune.

ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE/MAIRIE LOUISE LANÇON

Un échange de terrains est envisagé entre la commune et Madame Marie-Louise LANÇON.

Madame Marie-Louise LANÇON céderait sa part de propriété sur la parcelle cadastrée C n° 72.

La commune céderait une bande de 3 mètres au nord du bâtiment cadastré section AD n° 715 sur les parcelles AD 640 et 643 et une partie du domaine public face sud de ce

même bâtiment faisant l'objet de la délibération du 11 juillet 2012 concernant le déclassement public.

Le conseil municipal :

- Est favorable à cet échange
- Demande qu'une servitude de passage soit conservée sur ces parcelles en cas de nécessité
- Précise que les frais de cet échange seront à la charge du demandeur

VALIDATION DU PROJET DU SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DE LA HAUTE ROMANCHE – SCENARIO N° 3

Le Syndicat Mixte des Stations de la Haute Manche demande une validation du projet du bureau d'étude MDP/ATM dans son scénario n° 3.

Le Conseil Municipal :

- Valide ce scénario
- Demande que soient réétudiées les circulations autour du bâtiment (escalier extérieur, plan incliné...)

FLEURISSEMENT DES VILLAGES

Cette année, les grands bacs ont été préparés par l'entreprise CHOUVET, horticulteur à Saint Crépin. Pendant toute la saison, ils ont été entretenus par « nos jardinières » (Nathalie FAUST et Jocelyne PIC), employées par le SIVOM ; c'est une belle réussite ! Pour les autres bacs, comme les années précédentes, ce sont des petites mains bénévoles qui ont été nécessaires. Merci à elles ; nous espérons encore compter sur leur aide à l'avenir.

Le 17 août, le jury départemental (Nadine STRAUCH de la Société Nationale Horticole de France, Pascale PONS, agent technique à BARATIER et Julien BRENIERE du CAUE) accompagné de JL FAURE a parcouru les villages.

Lors de cette visite ont été remarqués et appréciés :

- Les grands bacs fleuris
- Le fleurissement de l'Office du Tourisme, de l'église et de l'école des TERRASSES, des fontaines du Grand Chemin
- Les poubelles fabriquées par les employés municipaux.

Le jury a retenu :

- Catégorie commerces : l'hôtel La MEIJETTE, le Chalet des PLAGNES, les campings
- Catégorie façades/balcons : Elie BENBASSATH (entrée des Ruillans), Geneviève CLOUET, Marie-Pierrette FEGE, Stéphanie JOUFFREY, Josiane PIC, Odile VENERA et Jeanine PERNAUD (roses trémières)
- Catégorie potager : Annie CLOT, Geneviève DABOURDY et Chantal FAURE.

Cet automne, le jury doit faire des choix parmi tous les villages visités et décerner des prix. Les personnes primées seront averties en temps voulu.

Merci à tous pour les efforts fournis afin d'égayer nos villages et les rendre plus attrayants.

L'an prochain, nous aurons la visite du jury régional pour des « villages fleuris ». Nous espérons garder notre appellation !